



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-013-2023-09

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2023-09-04-00014 - Arrêté n° DOS - 2023/1555 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIO SANTE », sis 39, rue Emile Zola à FRESNES (94260) (3 pages)	Page 3
IDF-2023-09-01-00043 - Arrêté n° DOS 2023 / 3352 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph, exploité par la Fondation Hôpital Saint-Joseph, sis 185 rue Raymond Losserand à Paris 14ème (3 pages)	Page 7
IDF-2023-09-04-00017 - Arrêté n° DOS 2023 / 589 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOSMOSE IDF » sis 27, rue Maurepas à RUEIL-MALMAISON (92500) (11 pages)	Page 11
IDF-2023-09-04-00015 - Arrêté n° DOS 2023/3045 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites de l'Établissement Français du Sang d Ile-de-France sis, 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE (8 pages)	Page 23
IDF-2023-09-04-00016 - Arrêté n° DOS 2023/3259 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBA » sis Zone Industrielle - rue de l'Equerre Les Béthunes à SAINT-OUEN-L AUMONE (95310) (5 pages)	Page 32
IDF-2023-09-01-00042 - Arrêté n° DOS-2023 / 3365 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIO-CLINIC » sis, 210 boulevard Gallieni à VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390) (10 pages)	Page 38
IDF-2023-09-01-00045 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/80 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie?? (2 pages)	Page 49
IDF-2023-08-23-00019 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/83 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie?? (2 pages)	Page 52
IDF-2023-08-22-00017 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/84 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie?? (2 pages)	Page 55
IDF-2023-08-23-00018 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/85 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie?? (2 pages)	Page 58

## Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire

IDF-2023-09-06-00003 - Arrêté n°36-2023 relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes "Ile-de-France 11" (2 pages)	Page 61
--	---------

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-04-00014

Arrêté n° DOS - 2023/1555 portant autorisation  
de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale multisites « BIO SANTE », sis 39, rue  
Emile Zola à FRESNES (94260)

## AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

### Arrêté n° DOS - 2023/1555 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi- sites « BIO SANTE », sis 39, rue Emile Zola à FRESNES (94260)

#### LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2021/1416 du 9 avril 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIO SANTE », sis 39 rue Emile Zola à FRESNES (94260).

**CONSIDERANT** La demande reçue en date du 13 mars 2023, complétée les 26 mars et 11 juillet 2023, de Madame Cécile LEVY, représentante légale du laboratoire de biologie médicale « BIO SANTE », sis 39, rue Emile Zola à FRESNES (94260), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Eliane PEIFFERT en date du 31 janvier 2023 ;
- L'intégration de Madame Sakina SEDDIKI épouse CHERIF TOUIL, médecin biologiste, en qualité d'associée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

- CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la SELARL « BIO SANTE » en date du 8 février 2023 portant approbation de l'intégration de Madame Sakina SEDDIKI épouse CHERIF TOUILI en qualité de biologiste médical associée, et entérinant le projet de cession d'une action appartenant à Madame Eliane PEIFFERT au profit de Madame Sakina SEDDIKI en date du 1<sup>er</sup> février 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du contrat de cession de parts sociales de la SELARL « BIO SANTE » établi entre Madame Sakina SEDDIKI épouse CHERIF TOUIL et Madame Eliane PEIFFERT, en date du 1<sup>er</sup> février 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme de docteur en médecine accordée à Madame Sakina SEDDIKI épouse CHERIF TOUIL, qualifiée en biologie médicale, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins au 27 juin 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du contrat de travail à durée indéterminée à temps plein conclu entre la SELARL « BIO SANTE » et Madame Sakina SEDDIKI épouse CHERIF TOUIL en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- CONSIDERANT** Le projet de statuts de la SELARL « BIO SANTE » mis à jour le 8 février 2023 ;
- CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELARL « BIO SANTE ».

#### ARRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale « BIO SANTE » dont le siège social est situé 39, rue Emile Zola à FRESNES (94260), exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « BIO SANTE » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le numéro 94 001 993 8, est autorisé à fonctionner sous le n° 94-158 sur les trois sites ouverts au public, listés ci-dessous :

1. Le site principal et siège social  
39, rue Emile Zola à FRESNES (94260)  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 997 9
2. Le site Villejuif  
16, rue Saint-Colombe à VILLEJUIF (94800)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités d'hématologie (immunohématologie, hématocytologie, hémostase)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 006 8
3. Le site Gentilly  
47, rue Charles Frérot à GENTILLY (94250)  
Site pré et post-analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 080 3

La liste des trois biologistes médicaux associés exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

- Madame Cécile LEVY, pharmacien, biologiste responsable, à temps plein
- Madame Catherine QUENTIN-DELFOUR, médecin biologiste, à temps plein
- **Madame Sakina SEDDIKI épouse CHERIF TOUIL, médecin biologiste, à temps plein.**

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELARL « BIO SANTE » est la suivante :

<b>Associés</b>	<b>Parts sociales</b>	<b>Capital social en %</b>	<b>Droit de vote en %</b>
La Société FAROS (SPFPL représentée par Mme Cécile LEVY)	6 998	99.96%	99.96%
Cécile LEVY	1	0.01%	0.01%
<b>Sakina SEDDIKI épouse CHERIF TOUIL</b>	<b>1</b>	<b>0.01%</b>	<b>0.01%</b>
Catherine DELFOUR-QUENTIN	2	0.02%	0.02%
<b>TOTAL</b>	<b>7 002</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**ARTICLE 2° :** L'arrêté n°DOS-2021/1416 du 9 avril 2021, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIO SANTE » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4° :** Le Directeur du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint Denis, le 04 septembre 2023

Pour la Directrice générale de  
l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

Par délégation  
Le Directeur du pôle Efficience

**Signé**

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-01-00043

Arrêté n° DOS 2023 / 3352 portant autorisation  
de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale du Groupe Hospitalier Paris  
Saint-Joseph, exploité par la Fondation Hôpital  
Saint-Joseph, sis 185 rue Raymond Losserand à  
Paris 14ème

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

**Arrêté n° DOS – 2023 / 3352**

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph, exploité par la Fondation Hôpital Saint-Joseph, sis 185 rue Raymond Losserand à Paris 14<sup>ème</sup>**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS 2022 /1689 du 2 mai 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du groupe hospitalier Paris Saint-Joseph, sis 185 rue Raymond Losserand à Paris 14<sup>ème</sup> ;

**CONSIDÉRANT** La demande reçue le 2 mars 2023, complétée le 29 juin et le 7 juillet 2023 de Madame Sophie LAPLANCHE, biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale du groupe hospitalier Paris Saint-Joseph, sis 185 rue Raymond Losserand à Paris 14<sup>ème</sup>, en vue de la modification de son autorisation administrative afin de prendre en compte :

- L'intégration des biologistes médicaux Djaouida BENGOUFA, Laurence MAURICE ESTEPA et Emmeline LEWKOWICZ ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical des docteurs Héla KETATNI, Eva LEVY, Jinane DOUMAT, Sara MRABET ;
- Le réaménagement des locaux du laboratoire de biologie médicale de l'hôpital Paris Saint-Joseph ;

**CONSIDÉRANT** La copie du contrat de travail à durée indéterminée conclu entre « LA FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH » et Madame Djaouida BENGOUFA en date du 27 septembre 2022 et à compter du 3 octobre 2022 ;



**CONSIDERANT** La copie du contrat de travail à durée indéterminée conclu entre « LA FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH » et Madame Laurence MAURICE ESTEPA en date du 29 novembre 2022 et à compter du 5 décembre 2022 ;

**CONSIDERANT** La copie du contrat de travail à durée indéterminée conclu entre « LA FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH » et Madame Emmeline LEWKOWICZ en date du 8 juin 2022 et à compter du 14 juin 2022 ;

**CONSIDERANT** Les plans des locaux dédiés aux activités pratiquées sur le site du laboratoire de biologie médicale de l'hôpital Paris Saint-Joseph ainsi que les plans des modifications projetées dans le cadre de la réorganisation de leurs activités ;

**CONSIDERANT** La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale et leur qualification ;

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale du Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph, sis 185 rue Raymond Losserand à Paris (75014), exploité par la Fondation Hôpital Saint-Joseph, reconnue d'utilité publique, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le N° 75 015 012 0, est autorisé à fonctionner sur les trois sites ouverts au public ci-dessous :

1. Site « Hôpital Saint-Joseph », site principal et siège social  
185 rue Raymond Losserand à PARIS (75014)  
Pratiquant les activités suivantes : biochimie-génétique (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie, génétique constitutionnelle), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie, parasitologie-mycologie, virologie)  
Site ouvert au public 24h/24h et 7j/7j  
N° FINESS ET en catégorie 365 : n° 75 000 052 3
2. Site « Montrouge »,  
Centre de santé de Montrouge  
5, rue Amaury Duval à MONTROUGE (92120)  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 365 : 92 003 776 9
3. Site « Hôpital Marie-Lannelongue »  
133 avenue de la résistance au PLESSIS-ROBINSON (92350)  
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immuno-hématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, virologie)  
Site ouvert au public 24h/24h et 7j/7j  
N° FINESS ET en catégorie 365 : 90 000 068 4

La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, dont un biologiste-responsable, est la suivante :

1. Dr Sophie LAPLANCHE, pharmacien, biologiste responsable
2. Dr Salomon OHANA, médecin biologiste
3. Dr Jihene CHERIF, médecin biologiste
4. Dr Maryline CHAUFFERT, pharmacien biologiste
5. Dr Habiba DAIKHA-MOULERICHE, médecin biologiste
6. Dr Shiva NASSIRI, médecin biologiste
7. Dr Parissa VAGHEFI, médecin biologiste

8. Pr Alban LE MONNIER, médecin biologiste
9. Pr François COUDORE, pharmacien biologiste
10. Dr Najoua EL HELALI, médecin biologiste
11. Dr Julie LOURTET, médecin biologiste
12. Dr Assaf MIZRAHI, médecin biologiste
13. Dr Céline MORY, pharmacien biologiste
14. Dr Gauthier PEAN DE PONFILLY, médecin biologiste
15. Dr Yaye-Fincoura SENHOR, médecin biologiste
16. Dr Blaise Naomi KOUADIO, pharmacien biologiste
17. Dr Ferdi KUNDUL, médecin biologiste
18. Dr Jean-Loup RENIER, médecin biologiste
19. Dr Sophie BOURRIQUET, pharmacien biologiste
20. Dr Virginie LOUVAIN QUINTARD, pharmacien biologiste
21. Dr Fatim DIAKITE, pharmacien biologiste
22. Dr Anne GIGANDON, pharmacien biologiste
23. Dr Anne LEFEUVRE, pharmacien biologiste
- 24. Dr Emmeline LEWKOWICZ, pharmacien biologiste**
- 25. Dr Laurence MAURICE ESTEPA, pharmacien biologiste**
- 26. Dr Djaouida BENGOUFA, pharmacien biologiste**

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** L'arrêté n° DOS-2022 / 1689 du 2 mai 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale du groupe hospitalier Paris Saint-Joseph est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Le directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence Régionale de Santé  
d'Ile-de-France

Par déléation,  
Le Directeur du pôle Efficience,

**Signé**

Fabien PERUS

# Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-04-00017

Arrêté n° DOS 2023 / 589 portant autorisation  
de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale multi-sites « BIOSMOSE IDF » sis 27, rue  
Maurepas à RUEIL-MALMAISON (92500)

## AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

### Arrêté n° DOS – 2023 / 589 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOSMOSE IDF » sis 27, rue Maurepas à RUEIL-MALMAISON (92500)

#### LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2023-15 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS – 2021 / 3515 en date du 13 octobre 2021, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « BIOSMOSE IDF » sis, 27 rue Maurepas à RUEIL-MALMAISON (92500) ;

- CONSIDERANT** Les demandes reçues en date des 12 septembre et 10 novembre 2022, 31 janvier et 16 mars 2023, complétée les 27 et 29 septembre, 16 novembre et 6 décembre 2022, 28 et 31 mars, 17 et 26 mai 2023 de Madame Emilie BEN NOURRY et Monsieur Matthieu HANSER du cabinet d'avocats ADVEN, mandaté par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIOSMOSE IDF » sis, 27 rue Maurepas à RUEIL-MALMAISON (92500), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :
- La création d'actions de préférence et l'augmentation du capital social de la SELAS « BIOSMOSE IDF » ;
  - La modification des statuts de la SELAS « BIOSMOSE IDF » mis à jour au 22 juillet 2022 ;
  - La prise de participation par la SELAS « ESPACEBIO » au capital de la société

- « BIOSMOSE IDF » en tant qu'associé professionnel externe, à hauteur de 49% des droits de vote et du capital, et détenant environ 78% des droits financiers ;
- Les projets de cessions d'actions ordinaires et d'actions de préférence au profit de la société « ESPACEBIO » ;
- Les projets de cessions d'actions de préférence entre associés ;
- La sortie des SPFPL « BIO TV », « BIO-FINANCES » et « BIO GRAVE-MAILLES » du capital de la société « BIOSMOSE IDF » ;
- La démission de ses fonctions de Président et de biologiste coresponsable de la société « BIOSMOSE IDF » de Monsieur Frédéric THIEBAUT ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de la société « BIOSMOSE IDF » de Monsieur Mohamed BOUNETTA, et la cession des actions qu'il détenait au profit de la société « ESPACEBIO » ;
- La démission de leurs fonctions de directeurs généraux de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX, Monsieur Frédéric THIEBAUT, Madame Caroline DEAL, Madame Françoise GRAVE-MAILLES, Madame Virginie METRAL et Monsieur Thomas VIEILLARD ;
- La nomination de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX en qualité de Président de la SELAS « BIOSMOSE IDF » ;
- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » de Madame Camille PONCE, médecin biologiste, en qualité d'associée en date du 5 septembre 2022, et la cession d'une part sociale de la société « ESPACEBIO » à son profit ;
- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » de Madame Soraya SAKHI, pharmacien biologiste, en qualité d'associée, et la cession d'une action de préférence de la société « ESPACEBIO » à son profit ;
- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » de Madame Candice-Mélisande PHELIPPEAU, pharmacien biologiste, en qualité d'associée, et la cession d'une action de préférence de la société « ESPACEBIO » à son profit ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de la société « BIOSMOSE IDF » de Madame Anne PLANTIER, et la cession des actions qu'elle détenait au profit de la société « ESPACEBIO » ;
- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » de Monsieur Mohamed Amine KOTTI, pharmacien biologiste, en qualité d'associé, et la cession d'une action de préférence de la société « ESPACEBIO » à son profit ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal des décisions du Président de la société « BIOSMOSE IDF » en date du 26 mai 2022, prenant acte de la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire décidée par l'assemblée générale des associés en date du 12 mai 2022 ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal des décisions du Président de la société « BIOSMOSE IDF » en date du 30 juin 2022, prenant acte de la réalisation de la réduction de capital par diminution de la valeur nominale des actions décidées par l'assemblée générale en date du 12 mai 2022 ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale de la société « BIOSMOSE IDF » en date du 18 juillet 2022, actant :

- La création d'actions de préférence et l'augmentation du capital social de la société ;
- La modification des statuts de la société « BIOSMOSE IDF » ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la société « BIOSMOSE IDF » en date du 22 juillet 2022, actant :

- Les donations d'actions ordinaires et d'actions de préférence de la SELAS

- « BIOSMOSE IDF » au profit de Madame Dorothee THIEBAUT, Madame Claire THIEBAUT, Monsieur Guillaume THIEBAUT et Monsieur François THIEBAUT ;
- L'apport de 1 131 actions ordinaires en pleine propriété de la SELAS « BIOSMOSE IDF » à la société « ARAMIS FINANCE » ;
- Les projets de cessions d'actions ordinaires et d'actions de préférence au profit de la société « ESPACEBIO » ;
- Les projets de cessions d'actions de préférence entre associés ;
- La démission de ses fonctions de Président et de biologiste coresponsable de la société de Monsieur Frédéric THIEBAUT ;
- La démission de leurs fonctions de directeurs généraux de la société de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX, Monsieur Frédéric THIEBAUT, Madame Caroline DEAL, Madame Françoise GRAVE-MAILLES, Madame Virginie METRAL et Monsieur Thomas VIEILLARD ;
- La nomination de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX en qualité de Président de la SELAS « BIOSMOSE IDF » ;
- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » de Madame Camille PONCE, médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée en date du 5 septembre 2022, et la cession d'une part sociale de la société « ESPACEBIO » à son profit ;
- La modification corrélative des statuts de la SELAS « BIOSMOSE IDF » ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la société « BIOSMOSE IDF » en date du 18 novembre 2022, actant :

- La cessation des fonctions de biologiste médical de la société « BIOSMOSE IDF » de Monsieur Mohamed BOUNETTA, et la cession d'une action ordinaire et de trois actions de préférence au profit de la société « ESPACEBIO » ;
- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » de Madame Soraya SAKHI, pharmacien biologiste, en qualité d'associée, et la cession d'une action de préférence de la société « ESPACEBIO » à son profit ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la société « BIOSMOSE IDF » en date du 9 janvier 2023, actant :

- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » de Madame Candice-Mélisande PHELIPPEAU, pharmacien biologiste, en qualité d'associée, et la cession d'une action de préférence de la société « ESPACEBIO » à son profit ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la société « BIOSMOSE IDF » en date du 19 janvier 2023, actant :

- La cessation des fonctions de biologiste médical de la société « BIOSMOSE IDF » de Madame Anne PLANTIER, et la cession d'une action ordinaire et de trois actions de préférence au profit de la société « ESPACEBIO » ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale de la société « BIOSMOSE IDF » en date du 14 mars 2023, actant :

- L'intégration au sein du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » de Monsieur Mohamed Amine KOTTI, pharmacien biologiste, en qualité d'associé, et la cession d'une action de préférence de la société « ESPACEBIO » à son profit ;

**CONSIDERANT** Le procès-verbal des décisions de Monsieur Frédéric THIEBAULT, associé unique de la SARL « ARAMIS FINANCE », en date du 21 juillet 2022, actant :

- L'apport, par Monsieur Frédéric THIEBAULT, de 1 131 actions ordinaires de la SELAS « BIOSMOSE IDF » qu'il détient en pleine propriété au profit de la société « ARAMIS FINANCE » ;

- L'augmentation du capital social de la société « ARAMIS FINANCE » ;
- La modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts de la société « ARAMIS FINANCE » ;

- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Madame Caroline DEAL en date du 26 juillet 2022, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Madame Virginie METRAL en date du 26 juillet 2022, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Monsieur Julien NGUYEN en date du 26 juillet 2022, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Madame Camille PONCE en date du 17 août 2022, à compter du 5 septembre 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Monsieur Thomas VIEILLARD en date du 26 juillet 2022, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Madame Françoise GRAVE-MAILLES en date du 26 juillet 2022, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Monsieur Frédéric THIEBAUT en date du 26 juillet 2022, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Madame Soraya SAKHI, pharmacien biologiste, en date du 22 novembre 2022, à compter du 21 novembre 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Madame Candice-Mélisande PHELIPPEAU en date du 19 janvier 2023, à compter du 9 janvier 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « BIOSMOSE IDF » et Monsieur Mohamed Amine KOTTI en date du 24 mars 2023, à compter du 15 mars 2023 ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de trois actions de préférence en usufruit et d'une action ordinaire en usufruit détenues par Monsieur Frédéric THIEBAUT au profit de Madame Dorothee THIEBAUT, bénéficiaire n'exerçant pas une profession interdite au sens de l'article L.6223-5 du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de trois actions de préférence en usufruit, d'une action ordinaire en usufruit et de 18 actions ordinaires en pleine propriété détenues par Monsieur Frédéric THIEBAUT au profit de Madame Claire THIEBAUT, bénéficiaire n'exerçant pas une profession interdite au sens de l'article L.6223-5 du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de trois actions de préférence en usufruit, d'une action ordinaire en usufruit et de 18 actions ordinaires en pleine propriété détenues par Monsieur Frédéric THIEBAUT au profit de Monsieur Guillaume THIEBAUT, bénéficiaire n'exerçant pas une profession interdite au sens de l'article L.6223-5 du code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de trois actions de préférence en usufruit, d'une action ordinaire en usufruit et de 18 actions ordinaires en pleine propriété détenues par Monsieur Frédéric THIEBAUT au profit de Monsieur François THIEBAUT, bénéficiaire n'exerçant pas une profession interdite au sens de l'article L.6223-5 du code de la santé publique ;

- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de 1 131 actions ordinaires en pleine propriété détenues par Monsieur Frédéric THIEBAUT au profit de la société « ARAMIS FINANCE » ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action ordinaire et de trois actions de préférence détenues par Monsieur Mohamed BOUNETTA au profit de la société « ESPACEBIO » ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action de préférence détenue par la société « ESPACEBIO » au profit de Madame Soraya SAKHI ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de trois actions de préférence et d'une action ordinaire détenues par Madame Anne PLANTIER au profit de la société « ESPACEBIO » ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action ordinaire détenue par la société « ESPACEBIO » au profit de Madame Candice-Mélisande PHELIPPEAU ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession d'une action ordinaire détenue par la société « ESPACEBIO » au profit de Monsieur Mohamed Amine KOTTI ;
- CONSIDERANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession 96 actions de préférence détenue par la société « BIO GRAVE-MAILLES » au profit de Madame Françoise GRAVE-MAILLES ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de 1 176 parts sociales détenues par la SPFPL « BIO GRAVE-MAILLES » au profit de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX en date du 26 juillet 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de 362 parts sociales détenues par la SPFPL « BIO-FINANCES » au profit de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX en date du 26 juillet 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de 4 660 parts sociales détenues par la SPFPL « BIO-FINANCES » au profit de Monsieur Julien NGUYEN en date du 26 juillet 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de 96 parts sociales détenues par la SPFPL « BIO-POLE » au profit de Madame Françoise GRAVE-MAILLES en date du 26 juillet 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de 96 parts sociales détenues par la SPFPL « BIO-POLE » au profit de Madame Caroline DEAL en date du 26 juillet 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de 96 parts sociales détenues par la SPFPL « BIO-POLE » au profit de Monsieur Thomas VIEILLARD en date du 26 juillet 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de 2 274 parts sociales détenues par la SPFPL « BIO TV » au profit de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX en date du 26 juillet 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de 1 136 parts sociales détenues par Monsieur Frédéric THIEBAUT au profit de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX en date du 26 juillet 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;
- CONSIDERANT** Les ordres de mouvement relatifs à la cession, respectivement, de 416 actions ordinaires et 1 500 actions de préférence détenues par la société « 3K », 1 713 actions ordinaires et 1 746 actions de préférence détenues par la société « ARAMIS FINANCE », 1 706 actions ordinaires détenues par la société « BIO-FINANCES », 424 actions ordinaires détenues par la société « BIO GRAVE-MAILLES », 290 actions ordinaires et 1 122 actions de préférence détenues par la société « BIO-POLE », 790 actions ordinaires détenues par la société « BIO-



TV », 19 actions ordinaires et 3 actions de préférence détenues par Madame Claire THIEBAUT, une action ordinaire détenue par Madame Caroline DEAL, une action ordinaire et 3 actions de préférence détenue par Madame Dorothee THIEBAUT, 1 132 actions ordinaires et 5 620 actions de préférence détenues par Monsieur Frédéric THIEBAUT, une action ordinaire détenue par Madame Françoise GRAVE-MAILLES, 19 actions ordinaires et 3 actions de préférence détenues par Monsieur François THIEBAUT, 19 actions ordinaires et 3 actions de préférence détenues par Monsieur Guillaume THIEBAUT, 65 actions ordinaires détenues par Madame Virginie METRAL, une action ordinaire détenue par Monsieur Julien NGUYEN, une action ordinaire détenue par Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX, une action ordinaire détenue par Monsieur Thomas VIEILLARD, au profit de la société « ESPACEBIO » ;

**CONSIDERANT** La copie du courrier en date du 26 juillet 2022, à effet du même jour, établi par Monsieur Frédéric THIEBAUT, pour son compte et pour le compte de Frédéric ROUCHY, Monsieur Julien NGUYEN, Madame Caroline DEAL, pour son compte et pour celui de la SPFPL « BIOFINANCES », Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX, pour son compte et pour celui de la SPFPL « BIO-POLE », Monsieur Thomas VIEILLARD et Madame Françoise GRAVE-MAILLES, en qualité d'associés de la société « BIOSMOSE IDF », à l'attention du représentant de la société « ESPACEBIO », portant dénonciation du pacte d'associés afférent aux titres de la société « BIOSMOSE IDF » signé le 2 novembre 2013 et renonciation à se prévaloir de l'ensemble des stipulations dudit pacte ;

**CONSIDERANT** La copie du contrat d'apport de titre de la SELAS « BIOSMOSE IDF » à la société « ARAMIS FINANCE » conclu entre Monsieur Frédéric THIEBAUT et la société « ARAMIS FINANCE », en date du 29 juin 2022 ;

**CONSIDERANT** L'acte réitératif d'acquisition de 6 599 actions ordinaires et de 10 000 actions de préférence de la SELAS « BIOSMOSE IDF » détenues par Mesdames Caroline DEAL, Françoise GRAVE-MAILLES, Virginie METRAL, Claire THIEBAUT, Dorothee THIEBAUT, Messieurs Frédéric THIEBAUT, Jean-Charles QUINCAMPOIX, Thomas VIEILLARD, Julien NGUYEN, Guillaume THIEBAUT, François THIEBAUT, la société « ARAMIS FINANCE », les SPFPL « BIO-FINANCES », « BIO TV », « BIO-POLE », « 3K », et « BIO GRAVE-MAILLES » au profit de la société « ESPACEBIO », en date du 26 juillet 2022 ;

**CONSIDERANT** Le pacte d'associés relatif à la SELAS « BIOSMOSE IDF » conclu entre Messieurs Jean-Charles QUINCAMPOIX, Julien NGUYEN, les SPFPL « BIO-POLE », « 3K », et la société « ESPACEBIO », en date du 26 juillet 2022 ;

**CONSIDERANT** La copie de la déclaration d'acceptation des fonctions de Président de la SELAS « BIOSMOSE IDF » de Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX ;

**CONSIDERANT** L'acte de cession d'une action conclu entre la SELAS « ESPACEBIO » et Madame Camille PONCE en date du 12 août 2022, ainsi que l'ordre de mouvement afférent à cette cession ;

**CONSIDERANT** La copie du diplôme d'état de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Camille PONCE, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;

**CONSIDERANT** La lettre de démission de son mandat social de président de la société « BIOSMOSE IDF » de Monsieur Frédéric THIEBAUT en date du 26 juillet 2022 ;

**CONSIDERANT** La lettre de démission de ses fonctions de biologiste médical de la société « BIOSMOSE IDF » de Monsieur Mohamed BOUNETTA à compter du 31 août 2022, en date du 1<sup>er</sup> février 2023, ainsi que sa radiation de l'Ordre des Médecins ;

**CONSIDERANT** La lettre de démission de ses fonctions de biologiste médical de la société « BIOSMOSE IDF » de Madame Anne PLANTIER à compter du 2 janvier 2023, en date du 9 janvier 2023 ;

- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'état de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Soraya SAKHI, ainsi que son inscription au tableau G de l'Ordre des Pharmaciens à jour ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'état de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Candice-Mélisande PHELIPPEAU, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des Pharmaciens à jour ;
- CONSIDERANT** La copie de l'autorisation d'exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale accordée par arrêté ministériel du 10 février 2022 à Monsieur Mohamed Amine KOTTI, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des Pharmaciens à jour ;
- CONSIDERANT** La copie des statuts de la SELAS « BIOSMOSE IDF » mis à jour en date du 22 juillet 2022 et à effet au 26 juillet 2022 ;
- CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social de la SELAS « BIOSMOSE IDF » ;

#### **ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » dont le siège social sis 27 rue de Maurepas à RUEIL-MALMAISON (92500), **codirigé par Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX et Monsieur Julien NGUYEN**, et exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « BIOSMOSE IDF » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 002 831 3, est autorisé à fonctionner sur les seize sites, dont un fermé au public, listés ci-dessous :

1. Le site principal et siège social  
27, rue Maurepas à RUEIL-MALMAISON (92500)  
Ouvert au public  
Site pré et post analytique  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 832 1
2. Le site Clémenceau  
3, avenue Georges Clémenceau à RUEIL-MALMAISON (92500)  
Fermé au public  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), d'hématologie-immunologie (hématocytologie, hémostase, immuno-hématologie, auto-immunité, allergie) et de microbiologie générale (sérologie infectieuse, parasitologie, bactériologie)  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 833 9
3. Le site Carillon  
18, avenue du Général Sarrail à CHATOU (78400)  
Ouvert au public  
Site pré et post analytique  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 221 6
4. Le site Saint Symphorien  
4, place Saint-Symphorien à VERSAILLES (78000)  
Ouvert au public  
Site pré et post analytique  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 222 4
5. Le site du Clos Bertin  
12, boulevard Maurice Berteaux à FRANCONVILLE (95130)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée) et de

microbiologie générale (bactériologie, parasitologie-mycologie, virologie) ;  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 329 0

6. Le site de Magnanville  
34 rue de l'Ouest à MAGNANVILLE (78200)  
Ouvert au public  
Site pré et post analytique  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 238 0
7. Le site du Clos Hardy  
2 rue du Clos du Hardy à MANTES-LA-JOLIE (78711)  
**Ouvert au public uniquement le matin**  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée) et de microbiologie (parasitologie)  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 239 8
8. Le site le Mail (Vélizy)  
9 avenue du Général de Gaulle à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140)  
Ouvert au public  
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée) et de microbiologie (parasitologie-mycologie)  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 242 2
9. Le site Hervet  
3 rue Hervet à RUEIL-MALMAISON (92500)  
**Ouvert au public uniquement le matin**  
Site pré et post analytique  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 865 1
10. Le site Eaubonne  
113 rue du Général Leclerc à EAUBONNE (95600)  
Ouvert au public  
Site pré et post analytique  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 125 2
11. Le site du Plessis Bouchard  
80 Chaussée Jules César à LE PLESSIS BOUCHARD (95130)  
**Ouvert au public uniquement le matin**  
Site pré et post analytique  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 767 3
12. Le site Sannois  
23 boulevard Charles de Gaulle à SANNOIS (95110)  
**Ouvert au public uniquement le matin**  
Site pré et post analytique  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 769 9
13. Le site de Bougival Drionne  
14 rue du Général Leclerc à BOUGIVAL (78380)  
**Ouvert au public uniquement le matin**  
Site pré et post analytique  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 240 6
14. Le site Platanes  
2 avenue des Platanes à SAINT-NOM-LA-BRETECHE (78860)  
Ouvert au public  
Site pré et post analytique  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 391 7

15. Le site le Clos Vélizy  
70 Place de Louvois à VELIZY-VILLACOUBLAY (78140)  
**Ouvert au public uniquement le matin**  
Site pré et post analytique  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 241 4
16. Le site Bonnières-sur-Seine  
27-29, Avenue de la République à BONNIERES-SUR-SEINE (78270)  
Ouvert au public  
Site pré post analytique  
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 471 7

La liste des dix-huit biologistes médicaux et associés, dont deux biologistes-coresponsables exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, est la suivante :

1. Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX, pharmacien, biologiste coresponsable, **Président**
2. Monsieur Julien NGUYEN, pharmacien, biologiste coresponsable, **directeur général, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine,**
3. Monsieur Frédéric THIEBAUT, pharmacien, **biologiste médical associé, à temps partiel à raison de 2 jours par semaine,**
4. Madame Caroline DEAL, pharmacien, **biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 2 jours par semaine,**
5. Monsieur Thomas VIEILLARD, pharmacien, **biologiste médical associé, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine,**
6. Madame Virginie METRAL, pharmacien, **biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine,**
7. Madame Françoise GRAVE-MAILLES, pharmacien, **biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine,**
8. Madame Caroline ROUZAUD, pharmacien, biologiste médical associée,
9. Monsieur Éric ROUZAUD, médecin, biologiste médical associé,
10. Madame Cécile DE CARVALHO, médecin, biologiste médical associée,
11. Monsieur Jacky MOORE, pharmacien, biologiste médical associé,
12. Monsieur Frédéric ROUCHY, pharmacien, biologiste médical associé,
13. Madame Sylvie GOENNER, pharmacien, biologiste médical associée,
14. Madame Emmanuelle THOMAS, pharmacien, biologiste médical associée,
15. **Madame Camille PONCE, médecin, biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine,**
16. **Madame Soraya SAKHI, pharmacien, biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine,**
17. **Madame Candice-Mélisande PHELIPPEAU, pharmacien, biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 3 jours par semaine,**
18. **Monsieur Mohamed Amine KOTTI, pharmacien, biologiste médical associée, à temps partiel à raison de 4 jours par semaine.**

La répartition du capital social de la SELAS « BIOSMOSE IDF » est la suivante :

<b>Associés</b>	<b>Actions ordinaires</b>	<b>Actions de préférence</b>	<b>Capital et droits de vote</b>
Frédéric THIEBAUT	0	195	0,576 %
Julien NGUYEN	0	4 663	13,775 %
Thomas VIEILLARD	0	99	0,292 %
Caroline DEAL	0	99	0,292 %
Jean-Charles QUINCAMPOIX	0	4 951	14,625 %
Virginie METRAL	0	195	0,576 %
Françoise GRAVE-MAILLES	0	99	0,292 %
Cécile DE CARVALHO	1	3	0,012 %
Caroline ROUZAUD	1	3	0,012 %
Éric ROUZAUD	1	3	0,012 %
Emmanuelle THOMAS	1	3	0,012 %
Jacky MOORE	1	3	0,012 %
Frédéric ROUCHY	1	3	0,012 %
Sylvie GOENNER	1	3	0,012 %
<b>Camille PONCE</b>	0	1	0,003 %
<b>Soraya SAKHI</b>	0	1	0,003 %
<b>Candice-Mélisande PHELIPPEAU</b>	0	1	0,003 %
<b>Mohamed Amine KOTTI</b>	0	1	0,003 %
SPFPL BIO-POLE, associé unique, Monsieur Jean-Charles QUINCAMPOIX	844	1 992	8,378 %
SPFPL 3K, associé unique, Monsieur Julien NGUYEN	1 011	2 781	11,202 %
<b><i>Sous-total des Associés Professionnels Internes</i></b>	<b>1 862</b>	<b>15 387</b>	<b>50,954 %</b>
<b>SELAS « LBM ESPACEBIO »</b>	<b>6 601</b>	<b>10 002</b>	<b>49,046 %</b>
<b><i>Sous-total des Associés Professionnels Externes</i></b>	<b>6 601</b>	<b>10 002</b>	<b>49,046 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 463</b>	<b>25 389</b>	<b>100 %</b>

**ARTICLE 2° :** L'arrêté n° DOS – 2021 / 3515 en date du 13 octobre 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIOSMOSE IDF » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4° :** Le Directeur du pôle efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 4 septembre 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Par déléation,  
Le Directeur du pôle Efficience

**signé**

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-04-00015

Arrêté n° DOS 2023/3045 portant autorisation  
de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale multi-sites de l'Établissement Français  
du Sang d'Ile-de-France sis, 122/130 rue Marcel  
Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### Arrêté n° DOS – 2023/3045 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France sis, 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2022/3501 en date du 5 septembre 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France ;
- VU** La demande en date du 6 juin 2023 de Madame Valentine FİHMAN, pharmacien biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France, sis 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :
- L'intégration, au sein du laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France, de Madame Julie HILAIRE, pharmacien, biologiste médical salariée, à compter du 14 novembre 2022 ;
  - L'intégration, au sein du laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France, de Monsieur Minh-Toan DUONG, pharmacien, biologiste médical salarié, à compter du 02 novembre 2022 ;
  - L'intégration, au sein du laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France, de Madame Eva LEVY, médecin, biologiste médical salariée à compter du 9 mai 2023 ;



- L'intégration, au sein du laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, de Madame Amel MERAH, pharmacien, biologiste médical salariée, à compter du 22 mai 2023 ;
- L'intégration, au sein du laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, de Madame Rime AWAD, pharmacien, biologiste médical salarié, à compter du 9 mai 2023 ;
- L'intégration, au sein du laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, de Madame Anne COUROUBLE, pharmacien, biologiste médical salariée, à compter du 22 mai 2023 ;
- La cessation des fonctions des biologistes médicaux salariés suivants :
  - Madame Odile RAVAONASOLO, médecin biologiste
  - Madame Claire BOULAT, médecin biologiste
  - Madame Isabelle ROMANACCE, médecin biologiste
  - Madame Laurence BESNAULT-MASCARD, médecin biologiste
  - Monsieur Xavier CHAMILLARD, médecin biologiste
  - Monsieur Djamel SMAINE, pharmacien biologiste
  - Madame Souha ALBINNI-HABIL, médecin biologiste

**CONSIDERANT** Les copies du diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Julie HILAIRE, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 14 novembre 2022 ;

**CONSIDERANT** Le contrat à durée indéterminée conclu entre l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Stéphane NOEL, agissant en qualité de Directeur et Madame Julie HILAIRE en date du 9 novembre 2022, à compter du 14 novembre 2022;

**CONSIDERANT** Les copies du diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Minh-Toan DUONG, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 28 janvier 2022 ;

**CONSIDERANT** Le contrat à durée indéterminée conclu entre l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Stéphane NOEL, agissant en qualité de Directeur et Monsieur Minh-Toan DUONG en date du 29 août 2022, à compter du 02 novembre 2022 ;

**CONSIDERANT** Les copies du diplôme d'Etat de Docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Eva LEVY, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins ;

**CONSIDERANT** Le contrat à durée indéterminée conclu entre l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Stéphane NOEL, agissant en qualité de Directeur et Madame Eva LEVY en date du 5 avril 2023 à compter du 9 mai 2023 ;

**CONSIDERANT** Les copies du diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Amel MERAH, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 22 mai 2023 ;

**CONSIDERANT** Le contrat à durée indéterminée conclu entre l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Stéphane NOEL, agissant en qualité de Directeur et Madame Amel MERAH en date du 12 mai 2023 à compter du 22 mai 2023 ;

- CONSIDERANT** Les copies du diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Rime AWAD, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 13 juin 2023 ;
- CONSIDERANT** Le contrat à durée indéterminée conclu entre l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Stéphane NOEL, agissant en qualité de Directeur et Madame Rime AWAD en date du 29 avril 2023, à compter du 9 mai 2023 ;
- CONSIDERANT** Les copies du diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Anne COUROUBLE, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 22 mai 2023 ;
- CONSIDERANT** Le contrat à durée indéterminée conclu entre l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Stéphane NOEL, agissant en qualité de Directeur et Madame Anne COUROUBLE en date du 25 avril 2023, à compter du 22 mai 2023 ;
- CONSIDERANT** Que les conditions de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du Sang Ile-de-France demeurent par ailleurs inchangées.

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, dont le siège social administratif est situé au 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE, exploité par l'Etablissement Français du Sang, sis 20, avenue du Stade de France 93218 LA PLAINE SAINT DENIS, enregistré dans le fichier FINESS EJ sous le N° 930 019 229, est autorisé à fonctionner sous le numéro 75-499 sur les vingt-cinq sites fermés au public, listés ci-dessous :

- 1- Le site PITIE-SALPETRIERE, site principal  
Hôpital Pitié-Salpêtrière  
47, boulevard de l'hôpital 75013 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 942
- 2- Le site BICHAT  
Hôpital Bichat  
46, rue Henri Huchard 75018 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 959
- 3- Le site COCHIN  
Hôpital Cochin  
33, rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 967
- 4- Le site SAINT-ANTOINE  
Hôpital Saint-Antoine  
53, boulevard Diderot 75012 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 975
- 5- Le site SAINT-LOUIS  
Hôpital Saint-Louis  
1, avenue Claude Vellefaux 75010 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 983

- 6- Le site TENON  
Hôpital Tenon  
4, rue de Chine 75020 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 991
  
- 7- Le site LARIBOISIÈRE  
Hôpital Lariboisière  
2, rue Ambroise Paré 75010 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 006
  
- 8- Le site ARMAND TROUSSEAU  
Hôpital TROUSSEAU  
Pavillon Guérin  
26 avenue du Docteur Arnold Netter  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
Nouveau N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 014
  
- 9- Le site ROBERT DEBRE  
Hôpital Robert DEBRE  
48, boulevard Sérurier 75019 PARIS  
pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 022
  
- 10- Le site HOPITAL EUROPEEN GEORGES POMPIDOU  
Hôpital Européen Georges Pompidou  
20, rue Leblanc 75015 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 030
  
- 11- Le site NECKER  
Hôpital Necker Enfants Malades  
149, rue de Sèvres 75015 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 048
  
- 12- Le site HENRI MONDOR  
51, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 94010 CRETEIL  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie, génétique constitutionnelle,  
immunologie cellulaire spécialisée et histocompatibilité (groupage HLA)  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 751
  
- 13- Le site BICETRE  
Hôpital Bicêtre  
78, rue du Général Leclerc 94275 LE KREMLIN BICETRE  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 769
  
- 14- Le site PAUL BROUSSE  
Hôpital Paul Brousse  
14, avenue Paul Vaillant Couturier 94800 VILLEJUIF  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 777
  
- 15- Le site INSTITUT GUSTAVE ROUSSY  
Institut Gustave Roussy  
39, rue Camille Desmoulins 94805 VILLEJUIF  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 785

- 16- Le site AVICENNE  
Hôpital Avicenne  
125, rue de Stalingrad 93009 BOBIGNY  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°930 025 176
- 17- Le site PONTOISE  
Hôpital de Pontoise  
2, avenue de l'Île de France, BP 9, 95301 PONTOISE  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°950 039 255
- 18- Le site MELUN  
Centre Hospitalier Sud Ile-de-France  
270, Avenue Marc Jacquet  
77000 MELUN  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°770 020 006
- 19- Le site MEAUX  
Hôpital de Meaux  
6/8, rue saint-Fiacre 77104 MEAUX  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°770 020 014
- 20- Le site VERSAILLES  
2, rue Jean-Louis Forain 78153 LE CHESNAY Cedex  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°780 022 455
- 21- Le site POISSY  
Hôpital de Poissy Saint-Germain  
9, rue Champ Gaillard 78300 POISSY  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°780 022 463
- 22- Le site BEAUJON  
Hôpital Beaujon  
100, boulevard du Général Leclerc 92110 CLICHY  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°920 028 610
- 23- Le site ANTOINE BECLERE  
Hôpital Antoine Béclère  
157, rue de la Porte de Trivaux 92140 CLAMART  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°920 028 628
- 24- Le site MARIE LANNELONGUE  
Centre Chirurgical Marie Lannelongue  
133, avenue de la Résistance 92350 LE PLESSIS ROBINSON  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N° 920 028 636
- 25- Le site EVRY  
Quartier de l'Hôpital  
Rue du Pont Amar 91023 EVRY  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°910 021 088

La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire est la suivante :

Nom	Prénom	Qualification
1- FIHMAN	Valentine	pharmacien, biologiste responsable
2- BOURGUIGNAT	Laure	pharmacien
3- SARDNAL	Véronique	médecin
4- NDIAYE	Kendeugue m	pharmacien
5- NIN	Frédéric	médecin
<b>6- HILAIRE</b>	<b>Julie</b>	<b>pharmacien</b>
7- PIRENNE	Françoise	médecin
8- BEGGA	Ferial	médecin
9- FLOC'H	Aline	médecin
10- GENTIL	Mélanie	pharmacien
11- CROISILLE	Laure	médecin
12- HARFOUCH	Elham	médecin
13- GAUTIER	Eric	médecin
14- ROUARD	Hélène	pharmacien
15- BENZAAD	Farid	médecin
<b>16- DUONG</b>	<b>Minh-Toan</b>	<b>pharmacien</b>
17- BOUTOUIL	Farid	médecin
<b>18- LEVY</b>	<b>Eva</b>	médecin
19- LEVY	Camille	pharmacien
20- MODOT	Thomas	pharmacien
<b>21- MERAH</b>	<b>Amel</b>	<b>pharmacien</b>
22- KLAREN	Juliana	médecin
23- VINATIER	Isabelle	pharmacien
24- MALLET	Agnès	médecin
25- LEPRETRE	Anne-Claire	médecin

26- DE LA TAILLE	Virginie	médecin
<b>27- AWAD</b>	<b>Rime</b>	<b>pharmacien</b>
<b>28- COUROUBLE</b>	<b>Anne</b>	<b>pharmacien</b>
29- MAENULEIN	Elodie	pharmacien
30- DUBANTON Epse FRANCOIS	Anne	médecin
31- COULON Epse GILIBERT	Emmanuelle	médecin
32- BOULY	Nathalie	pharmacien
33- MENASIE	Senbetta	médecin
34- MARTINEZ Epse DEPREY	Elvira	médecin
35- MOSHIRI	Parastou	médecin
36- BELLEVILLE Epse ROLLAND	Tiphaine	pharmacien
37- BONNEMAIN Epse BOCCARA	Claire	pharmacien
38- BROVEDANI	Sophie	pharmacien
39- LOUKIL	Chawki	médecin
40- CHAMPAGNAC Epse GOURDIN	Catherine	pharmacien
41- LEJEUNE	Manon	pharmacien
42- SAVALLE	Anne	pharmacien
43- LAY	François	médecin
44- ABAZA	Ali	pharmacien
45- COLIN Epse BOUNHIOL	Catherine	pharmacien
46- JABNOUNE	Inès	médecin
47- CAVALIE	Candice	médecin
48- ESSAYDI	Arnaud	pharmacien
49- HOURCADE	Daphné	pharmacien

- ARTICLE 2 :** L'arrêté n°DOS-2022/3501 en date du 5 septembre 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du Sang d'Ile-de-France est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.
- ARTICLE 3 :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4 :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 4 septembre 2023

La Directrice générale de l'Agence  
régionale de santé d'Ile-de-France

Par délégation  
Le Directeur du pôle Efficience

**Signé**

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-04-00016

Arrêté n° DOS 2023/3259 portant autorisation  
de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale « CERBA » sis Zone Industrielle - rue de  
l'Équerre Les Béthunes à  
SAINT-OUEN-L AUMONE (95310)



## **AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE**

**Arrêté n° DOS – 2023/3259**

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBA »  
sis Zone Industrielle - rue de l'Equerre – Les Béthunes à SAINT-OUEN-L'AUMONE  
(95310)**

### **LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE**

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n°DOS-2022/4526 en date du 23 novembre 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBA », sis Zone Industrielle - rue de l'Equerre – Les Béthunes à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310).

**CONSIDERANT** La demande reçue en date du 30 juin 2023 de Madame Aurélie DRISS-CORBIN, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « CERBA », exploité par la Société d'Exercice Libéral A Forme Anonyme « CERBA », sise Zone Industrielle - rue de l'Equerre – Les Béthunes à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Stéphanie HAIM-BOUKOBZA au sein du laboratoire de biologie médicale « CERBA » avec effet au 31 décembre 2022 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Stéphane SERERO au sein du laboratoire de biologie médicale « CERBA » avec effet au 30 juin 2023 ;
- La démission de Madame Souad MEHLAL-SEDKAOUI de ses fonctions de biologiste médical au sein du laboratoire de biologie médicale « CERBA » à compter du 13 juillet 2023 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Isabelle LACROIX au sein du laboratoire de biologie médicale « CERBA » avec effet au 15 mai 2023 ;
- L'agrément de Monsieur Benoît VISSEAUX et Mesdames Anne LEGRAND, Sara CHIKHI et Camille D'HUMIERES, biologistes médicaux exerçant précédemment à titre salarié, en qualité d'associés au sein du laboratoire de biologie médicale « CERBA », à compter du 8 juin 2023;
- La cession d'une action détenue par Madame Aurélie DRISS-CORBIN au profit de Monsieur Benoît VISSEAUX en date du 8 juin 2023 ;
- La cession d'une action détenue par Madame Aurélie DRISS-CORBIN au profit de Madame Anne LEGRAND en date du 8 juin 2023 ;
- La cession d'une action détenue par Madame Aurélie DRISS-CORBIN au profit de Madame Sara CHIKHI en date du 8 juin 2023 ;
- La cession d'une action détenue par Madame Aurélie DRISS-CORBIN au profit de Madame Camille D'HUMIERES en date du 8 juin 2023 ;
- La cession de 262 actions détenue par Madame Stéphanie HAIM-BOUKOBZA au profit de Madame Aurélie DRISS-CORBIN en date du 13 juin 2023 ;
- La cession de 262 actions détenue par Madame Souad MEHLAL-SEDKAOUI au profit de Madame Aurélie DRISS-CORBIN en date du 13 juin 2023 ;
- La cession de 263 actions détenue par Madame Isabelle LACROIX au profit de Madame Bénédicte ROQUEBERT en date du 13 juin 2023 ;

**CONSIDERANT** L'extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la SELAFA « CERBA » en date du 8 juin 2023 actant :

- l'agrément de Monsieur Benoît VISSEAUX et Mesdames Anne LEGRAND, Sara CHIKHI et Camille D'HUMIERES en qualité d'associés ;
- la démission de Madame Souad MEHLAL-SEDKAOUI de ses fonctions de biologiste médical.

**CONSIDERANT** Les ordres de mouvement relatif aux cessions d'actions détenues par Madame Aurélie DRISS-CORBIN au profit de Mesdames Anne LEGRAND, Sara CHIKHI, Camille D'HUMIERES et Monsieur Benoît VISSEAU en date des 8 et 13 juin 2023 ;

**CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAFA « CERBA ».

### **ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale « CERBA » sis Zone Industrielle - rue de l'Equerre – Les Béthunes à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310), codirigé par Mesdames Aurélie DRISS-CORBIN et Bénédicte ROQUEBERT, biologistes coresponsables, exploité par la Société d'Exercice Libéral à Forme Anonyme « CERBA » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 95 000 380 6, est autorisé à fonctionner sous le n° 95-9 sur le site unique ci-dessous :

- Le site principal et siège social  
Zone Industrielle - rue de l'Equerre - Les Béthunes – à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310)  
Fermé au public  
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie générale et spécialisée, Pharmacologie-toxicologie, Hématocytologie, Hémostase, Immuno-hématologie, Auto-immunité, Allergie, Immunologie cellulaire spécialisée et histocompatibilité (groupage HLA), Microbiologie générale, Bactériologie spécialisée, Parasitologie-Mycologie spécialisée, Virologie spécialisée, Génétique somatique, Génétique constitutionnelle, Toxicologie  
N° FINESS ET en catégorie : 610 : 95 000 381 4

La liste des vingt-huit biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, dont deux biologistes coresponsables, est la suivante :

1. Madame Aurélie DRISS-CORBIN, pharmacien, biologiste coresponsable, Présidente et Directeur général, associée
2. Madame Bénédicte ROQUEBERT, pharmacien, biologiste coresponsable et Directeur général, associée
3. Madame Sylvie GRUEZ-CADO, pharmacien, biologiste médical, associée
4. Monsieur Hamid BELAOUNI, médecin, biologiste médical, associé
5. Monsieur Jean-Marc COSTA, pharmacien, biologiste médical, associé
6. Madame Marie-Magdelaine COUDE, pharmacien, biologiste médical, associée
7. Madame Sabine DEFASQUE, médecin, biologiste médical, associée
8. Madame Fabienne FLOCH, pharmacien, biologiste médical, associée
9. Madame Amandine GANON, médecin, biologiste médical, associée
10. Madame Pascale KLEINFINGER, médecin, biologiste médical, associée
11. Madame Laurence LOHMANN, médecin, biologiste médical, associée
12. Madame Marianne PERRET, pharmacien, biologiste médical, associée
13. Monsieur Simon SAMAAAN, pharmacien, biologiste médical, associé
14. Madame Stéphanie SCHMIT, pharmacien, biologiste médical, associée
15. Madame Sabine TROMBERT-PAOLANTONI, pharmacien, biologiste médical, associée
16. Madame Laura VERDURME, pharmacien, biologiste médical, associée
17. Madame Armelle LUSCAN VALERI, pharmacien, biologiste médical, associée
18. Madame Isabelle LANOIS, médecin, biologiste médical, associée
19. Monsieur Detlef TROST, biologiste généticien
20. Madame Mylène VALDUGA, biologiste généticien, associée

21. Madame Abila AMARA PETITJEAN, pharmacien, biologiste médical, associée
22. Madame Mathilde ROUSSEL, médecin, biologiste médical, associée
23. Madame Stéphanie MALARD, pharmacien, biologiste médical, associée
- 24. Madame Anne LEGRAND, pharmacien, biologiste médical associée**
- 25. Monsieur Benoît VISSEAUX, pharmacien, biologiste médical associé**
- 26. Madame Sara CHIKHI, pharmacien, biologiste médical associée**
27. Madame Aline RECEVEUR, médecin, biologiste médical salariée
- 28. Madame Camille D'HUMIERES, pharmacien, biologiste médical associée**

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAFA « CERBA » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Capital en %	Droits de vote en %
Sylvie GRUEZ-CADO	21 748	36,25%	36,25%
Auréli DRISS CORBIN	16 120	26,87%	26,87%
Bénédicte ROQUEBERT	3 504	5,84%	5,84%
Hamid BELAOUNI	262	0,44%	0,44%
Jean-Marc COSTA	262	0,44%	0,44%
Sabine DEFASQUE	262	0,44%	0,44%
Fabienne FLOCH	262	0,44%	0,44%
Amandine GANON	210	0,35%	0,35%
Pascale KLEINFINGER	657	1,10%	1,10%
Laurence LOHMANN	131	0,22%	0,22%
Sabine TROMBERT	262	0,44%	0,44%
Marie-Madeleine COUDE	262	0,44%	0,44%
Stéphanie SCHMIT	262	0,44%	0,44%
Mylène VALDUGA	262	0,44%	0,44%
Laura VERDURME	262	0,44%	0,44%
Simon SAMAAN	262	0,44%	0,44%
Isabelle LANOIS	1	0,00%	0,00%
Marianne PERRET	1	0,00%	0,00%
Abila Amara PETITJEAN	1	0,00%	0,00%
Mathilde ROUSSEL	1	0,00%	0,00%
Armelle LUSCAN VALERI	1	0,00%	0,00%
Stéphanie MALARD	1	0,00%	0,00%
<b>Sara CHIKHI</b>	<b>1</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Benoît VISSEAUX</b>	<b>1</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Anne LEGRAND</b>	<b>1</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Camille D'HUMIERES</b>	<b>1</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>S/Total Associés Professionnels Internes</b>	<b>45 000</b>	<b>75 %</b>	<b>75 %</b>
Société CEFID	15 000	25 %	25,00%
<b>S/Total Tiers Porteurs</b>	<b>15 000</b>	<b>25 %</b>	<b>25 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**ARTICLE 2<sup>e</sup>** : L'arrêté n° DOS–2022/4526 du 23 novembre 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBA », sis Zone Industrielle - rue de l'Équerre – Les Béthunes à SAINT-OUEN-L'AUMONE (95310) est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3<sup>e</sup>** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4<sup>e</sup>** : Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 4 septembre 2023

Pour la Directrice générale de l'Agence  
Régionale de santé d'Ile-de France

Par délégation,  
Le Directeur du pôle Efficience

**signé**

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-01-00042

Arrêté n° DOS-2023 / 3365 portant autorisation  
de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale multi-sites « BIO-CLINIC » sis, 210  
boulevard Gallieni à VILLENEUVE-LA-GARENNE  
(92390)

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ n° DOS-2023 / 3365

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites  
« **BIO-CLINIC** » sis, 210 boulevard Gallieni à **VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)**

### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2023-15 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2022/2868 en date du 24 juin 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « **BIO-CLINIC** » sis, 210 boulevard Gallieni à **VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)** ;

**CONSIDÉRANT** Les demandes reçues le 1<sup>er</sup> août 2022, le 14 novembre 2022 et le 21 avril 2023, complétées de manière définitive le 29 août 2023 de Madame Stéphanie BERNARD et Monsieur Christophe BOURDIN du cabinet d'avocats « **MBA & Associés** », et de Monsieur Franck HENAINE du cabinet d'avocats « **NOVAL Avocats** », mandatés par les représentants légaux du laboratoire de biologie médicale « **BIO-CLINIC** », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « **BIO-CLINIC** » sise, 210 boulevard Gallieni à **VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)**, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La division de la valeur nominale de l'intégralité des actions par cent et la multiplication corrélative du nombre d'actions par cent ;

- La conversion de l'intégralité des 5 806 200 actions en 4 674 004 actions de catégorie O et en 1 132 196 actions de catégorie P ;
- La cession de 3 740 030 actions de catégorie O à Monsieur Philippe DABI ;
- La rétrocession gratuite de 342 actions de catégorie P à Monsieur Philippe DABI au titre des contrats de prêts de consommation d'actions ;
- La cession et apport de 1 132 196 actions de catégorie P à la société « INOVIE GROUP » ;
- L'augmentation du capital de la société par émission de 423 563 actions de catégorie P ;
- La cession d'actions entre biologistes médicaux associés ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical et de son mandat de directeur général du laboratoire de biologie médicale « BIO-CLINIC » de Madame Amel SAÏM MERAH, et la cession de 81 actions ordinaires au profit de Monsieur Philippe DABI ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical et de son mandat de directeur général du laboratoire de biologie médicale « BIO-CLINIC » de Madame Maithé DEGUENON ATTIOGBE, de Madame Marie RUAS et de Madame Laurence SIBONI, et la cession de respectivement 81 actions de catégorie O leur appartenant au profit de Monsieur Philippe DABI ;
- L'agrément de Madame Claire MESGUICHE-JABES, médecin biologiste, en qualité de nouvel associée et biologiste coresponsable de la société, au moyen d'un prêt de consommation d'une action de la société « BIO-CLINIC » consenti par Monsieur Philippe DABI ;
- L'agrément de Madame Isabelle MARTINIE, Madame Marie-Dominique LESPAGNOL, Monsieur Jean-Jacques DESQUAIRES et Monsieur Pierre BLANCHON en qualité de nouveaux associés de la société, au moyen de prêts de consommation d'une action de catégorie O de la société « BIO-CLINIC », consentis par Monsieur Philippe DABI à leur profit ;
- La fermeture du site sis 16, rue George Boisseau à CLICHY (92110), et l'ouverture du site sis 98, boulevard Victor Hugo à CLICHY (92110) ;
- La fermeture du site sis 148/150, boulevard Voltaire à ASNIERES-SUR-SEINE (92600), et l'ouverture du site sis 26 rue Teddy Riner à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) ;
- La cessation des fonctions de directeur général du laboratoire de biologie médicale « BIO-CLINIC » de Mesdames Aurélie ROIDE, Rana Chahine AWAD, Anne SFEDJ, Catherine AUBE, Claire MESGUICHE-JABES, Ariane MIEL et Sabine ROSOFF, et de Messieurs Pascal ANDRON, Laurent SFEDJ, Marc TUBIANA, Abdelkrim BENNANI, Mourad ABDENNBI, Benamar HADDAOUI, Francis MECHALI, Jean-Christophe SAMMUT ;
- L'adoption de nouveaux statuts et d'un nouveau règlement intérieur de la société « BIO-CLINIC » ;

**CONSIDÉRANT** L'extrait de l'acte sous seing privé constatant les décisions des associés de la SELAS « BIO-CLINIC » en date du 29 juin 2022 prenant acte de :

- La division de la valeur nominale de l'intégralité des actions par cent et la multiplication corrélative du nombre d'actions par cent ;
- La création d'actions de catégorie O et d'actions de catégorie P ;
- La conversion de l'intégralité des 5 806 200 actions en 4 674 004 actions de catégorie O et en 1 132 196 actions de catégorie P ;
- La cession d'actions entre biologistes médicaux associés ;



- La modification des statuts de la société ;

**CONSIDÉRANT** L'extrait de l'acte sous seing privé constatant les décisions des associés de la SELAS « BIO-CLINIC » en date du 12 juillet 2022 constatant :

- La division de la valeur nominale de l'intégralité des actions par cent et la multiplication corrélative du nombre d'actions par cent ;
- La création d'actions de catégorie O et d'actions de catégorie P ;
- La conversion de l'intégralité des 5 806 200 actions en 4 674 004 actions de catégorie O et en 1 132 196 actions de catégorie P ;
- La modification des statuts de la société ;

**CONSIDÉRANT** Le procès-verbal des décisions du président de la SELAS « BIO-CLINIC » en date du 9 novembre 2022 prenant acte de :

- La cessation des fonctions de biologiste médical et de son mandat de directeur général du laboratoire de biologie médicale « BIO-CLINIC » de Madame Amel SAÏM MERAH, et la cession de 81 actions ordinaires au profit de Monsieur Philippe DABI ;
- L'agrément de Madame Claire MESGUICHE-JABES, médecin biologiste, en qualité de nouvel associé et biologiste coresponsable de la société, moyennant le prêt de consommation d'une action de la société « BIO-CLINIC » consenti par Monsieur Philippe DABI au profit de Madame Claire MESGUICHE-JABES ;

**CONSIDÉRANT** Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « BIO-CLINIC » en date du 11 avril 2023 prenant acte de :

- L'agrément de Madame Isabelle MARTINIE, Madame Marie-Dominique LESPAGNOL, Monsieur Jean-Jacques DESQUAIRES et Monsieur Pierre BLANCHON en qualité de nouveaux associés de la société, au moyen de prêts de consommation d'une action de catégorie O de la société « BIO-CLINIC », consentis par Monsieur Philippe DABI à leur profit ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical et de son mandat de directeur général du laboratoire de biologie médicale « BIO-CLINIC » de Madame Maithé DEGUENON ATTIOGBE, de Madame Marie RUAS et de Madame Laurence SIBONI, et la cession de respectivement 81 actions de catégorie O leur appartenant au profit de Monsieur Philippe DABI ;
- La cessation des fonctions de directeur général du laboratoire de biologie médicale « BIO-CLINIC » de Mesdames Aurélie ROIDE, Rana Chahine AWAD, Anne SFEDJ, Catherine AUBE, Claire MESGUICHE-JABES, Ariane MIEL et Sabine ROSOFF, et de Messieurs Pascal ANDRON, Laurent SFEDJ, Marc TUBIANA, Abdelkrim BENNANI, Mourad ABDENNBI, Benamar HADDAOUI, Francis MECHALI, Jean-Christophe SAMMUT ;
- L'adoption de nouveaux statuts et d'un nouveau règlement intérieur, comportant la mise en place d'un comité de direction et d'un comité stratégique consultatif ;
- La nomination au sein du comité de direction de Monsieur Philippe DABI, Madame Shaheen BENELMOULOU et Monsieur Lounés KHALFOUN ;
- La nomination au sein du comité stratégique consultatif des membres du comité de direction, et du président de l'actionnaire titulaire d'actions P ;

**CONSIDÉRANT** La convention d'exercice libéral conclue entre la société « BIO-CLINIC » et Madame Claire MESGUICHE-JABES, pour un exercice à temps partiel à raison de 2,5 jours par semaine, en date du 27 octobre 2022, à compter du 18 juillet 2022 ;

- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral conclue entre la société « BIO-CLINIC » et Madame Isabelle MARTINIE à compter du 15 septembre 2020 pour un exercice à temps partiel à raison de 2,5 jours par semaine ainsi que l'avenant signé en date du 25 février 2023, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 ;
- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « GUEVALT » et Madame Marie-Dominique LESPAGNOL à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020, ainsi que l'avenant conclu entre la société « BIO-CLINIC » et Madame Marie-Dominique LESPAGNOL en date du 21 mars 2023, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 ;
- CONSIDERANT** La convention d'exercice conclu entre la SELAS « GUEVALT » et Monsieur Jean-Jacques DESQUAIRES en date du 2 janvier 2017, ainsi que l'avenant conclu entre la société « BIO-CLINIC » et Monsieur Jean-Jacques DESQUAIRES, à raison de 2,5 jours par semaine, en date du 22 mars 2023, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 ;
- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral de biologiste médical conclu entre la SELAS « GUEVALT » et Monsieur Pierre BLANCHON à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, ainsi que l'avenant conclu entre la société « BIO-CLINIC » et Monsieur Pierre BLANCHON, à raison de 2,5 jours par semaine, en date du 20 mars 2023, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Claire MESGUICHE-JABES, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de l'Ordre des Médecins à jour ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Isabelle MARTINIE, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens en date du 1<sup>er</sup> avril 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme de docteur en pharmacie et des certificats d'études spéciale de bactériologie et virologie cliniques, d'hématologie, d'immunologie générale, et de diagnostic biologique parasitaire accordés à Madame Marie-Dominique LESPAGNOL, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme de docteur en pharmacie et le certificat de capacité du centre national de référence pour les tréponématoses de l'Institut Alfred Fournier pour le sérodiagnostic de la syphilis délivrés à Monsieur Jean-Jacques DESQUAIRES, ayant débuté son exercice avant l'entrée en vigueur de la loi n° 75-626 du 11 juillet 1975 relative aux laboratoires d'analyses de biologie médicale et à leurs directeurs et directeurs adjoints, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens en date du 1<sup>er</sup> avril 2023 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme de docteur en pharmacie, des certificats d'études spéciale de bactériologie et virologie cliniques, d'hématologie, d'immunologie générale, et de l'arrêté du secrétariat d'état aux universités daté du 3 décembre 1976, accordant l'équivalence du certificat d'études spéciales de diagnostic biologique parasitaire accordés à Monsieur Pierre BLANCHON, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'ordre des pharmaciens en date du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;
- CONSIDÉRANT** La lettre de démission de ses fonctions de biologiste médical de la société « BIO-CLINIC » de Madame Amel SAÏM-MERAH à compter du 31 juillet 2022, ainsi que sa radiation du tableau de la section G de l'Ordre des Pharmaciens ;
- CONSIDÉRANT** La copie des conventions de prêt d'une action de catégorie O de la société « BIO-CLINIC » conclu entre Madame Isabelle MARTINIE, Madame Marie-Dominique LESPAGNOL, Monsieur Jean-Jacques DESQUAIRES et Monsieur Pierre BLANCHON d'une part, et Monsieur Philippe DABI d'autre part ;

- CONSIDÉRANT** Les ordres de mouvements relatifs aux cessions de, respectivement, 2 572 860 actions de catégorie O de la SPFPL « AVODA », et 1 167 170 actions de catégorie O de la société « PINCH » au profit de Monsieur Philippe DABI ;
- CONSIDÉRANT** Les ordres de mouvement relatifs aux cessions de, respectivement, 623 239 actions de catégorie P de la SPFPL « AVODA », 4 470 actions de catégorie P de Monsieur Philippe DABI, 282 730 actions de catégorie P de la société « PINCH », 19 actions de catégorie P de Madame Marie RUAS, 19 actions de catégorie P de Madame Laurence SIBONI, 19 actions de catégorie P de Madame Shaheen BENELMOULOU, 19 actions de catégorie P de Madame Aurélie ROIDE, 19 actions de catégorie P de Madame Amel SAÏM-MERAH au profit de la société « INOVIE GROUP » ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif à la cession de 81 actions de catégorie O de Madame Amel SAÏM-MERAH au profit de Monsieur Philippe DABI ;
- CONSIDÉRANT** L'ordre de mouvement relatif au prêt de consommation d'une action de catégorie O de Monsieur Philippe DABI au profit de Madame Claire MESGUICHE-JABES ;
- CONSIDÉRANT** La copie des ordres de mouvement relatif au retour de prêt de consommation de 81 actions appartenant respectivement à Madame Maithé DEGUENON ATTIOGBE, Madame Marie RUAS et Madame Laurence SIBONI au profit de Monsieur Philippe DABI ;
- CONSIDÉRANT** Le contrat d'accord en nature conclu entre les sociétés « INOVIE GROUP » et « INOVIE MID », en présence de la SELAS « BIO-CLINIC », en date du 12 juillet 2022 ;
- CONSIDÉRANT** Le contrat d'accord en nature conclu entre les sociétés « INOVIE HOLDING » et « INOVIE MID », en présence de la SELAS « BIO-CLINIC », en date du 12 juillet 2022 ;
- CONSIDÉRANT** Le contrat d'accord en nature conclu entre les sociétés « INOVIE HOLDING » et Monsieur Philippe DABI, en présence de la SELAS « BIO-CLINIC », en date du 12 juillet 2022 ;
- CONSIDÉRANT** La copie du bail commercial conclu entre la société « SCI Maninvest » (Groupe Corbière) et la société « BIO-CLINIC », relatif aux locaux sis 26, rue Teddy Riner à ASNIERES-SUR-SEINE (92600), conclu le 4 juillet 2019 ;
- CONSIDERANT** Les plans des locaux du site sis 26, rue Teddy Riner à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) dans leur version définitive, la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 6.05m<sup>2</sup>, les éléments relatifs à la signalétique de « laboratoire de biologie médicale » ainsi que la liste du matériel du site ;
- CONSIDERANT** L'attestation sur l'honneur établie le 27 juillet 2023 par Monsieur Francis MECHALI et Madame Shaheen BENELMOULOU, portant engagement du fait que le bureau du biologiste responsable du site sis 26, rue Teddy Riner à ASNIERES-SUR-SEINE (92600) conservera une superficie supérieure à 6m<sup>2</sup> et ne sera pas réaffecté en salle de prélèvements ;
- CONSIDERANT** La copie du bail commercial conclu entre la société « CIFOCOMMERCE » et la société « BIO-CLINIC », relatif aux locaux sis 98, boulevard Victor Hugo à CLICHY (92110), conclu le 3 août 2022, à compter du 4 août 2022 ;
- CONSIDERANT** Les plans des locaux du site sis 98, boulevard Victor Hugo à CLICHY (92110), la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 6.17m<sup>2</sup>, les éléments relatifs à la signalétique de « laboratoire de biologie médicale » ainsi que la liste du matériel du site ;
- CONSIDERANT** L'attestation sur l'honneur établie le 24 juillet 2023 par Monsieur Morad ABDENNBI et Madame Shaheen BENELMOULOU, portant engagement du fait que le bureau du biologiste responsable du site sis 98, boulevard Victor Hugo à CLICHY (92110) conservera une superficie supérieure à 6m<sup>2</sup> et ne sera pas réaffecté en salle de prélèvements ;

- CONSIDERANT** La liste des biologistes médicaux et 43 techniciens de laboratoire médical exerçant au sein de la société « BIO-CLINIC » ;
- CONSIDÉRANT** La copie des statuts et du règlement intérieur de la SELAS « BIO-CLINIC », mis à jour au 19 juin 2023 ;
- CONSIDÉRANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIO-CLINIC » ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale « BIO-CLINIC » dont le siège social sis 210, Boulevard Gallieni à VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390), codirigé par **Monsieur Philippe DABI, Madame Shaheen BENELMOULOU, Monsieur Jean-François OLIVIER, et Monsieur Lounès KHALFOUN**, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « BIO-CLINIC » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 92 002 707 5, est autorisé à fonctionner sur les vingt-quatre sites ouverts au public ci-dessous :

1. Le site Gallieni, site principal et siège social  
210, boulevard Gallieni à VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 709 1
2. Le site Verdun  
63-65 avenue de Verdun et 88-90 et 94 voie Promenade à VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)  
Ouvert au public  
Site pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, Pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase), microbiologie (sérologie infectieuse)  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 708 3
3. Le site Bezons  
125 rue Edouard Vaillant à BEZONS (95870)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 623 8
4. Le site Montesson  
63 avenue Paul Doumer à MONTESSON (78360)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 248 9
5. Le site Asnières-sur-Seine  
340 bis, avenue d'Argenteuil à ASNIERES-SUR-SEINE (92600)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 738 0
6. Le site Boulogne-Billancourt  
127 avenue Jean-Baptiste Clément à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 817 2
7. Le site Eaubonne  
2/4 avenue Budenheim à EAUBONNE (95600)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 607 1
8. Le site Saint-Ouen l'Aumône  
5 rue de Pierrelaye à SAINT-OUEN L'AUMONE (95310)

- Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 001 606 3
9. Le site Bezons  
92-94 rue Gabriel Péri à BEZONS (95870)  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 260 7
10. Le site Saint-Gratien  
15 bis, avenue Danièle Casanova à SAINT-GRATIEN (95210)  
Site pré-post analytique  
**Ouvert au public uniquement le matin**  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 261 5
11. Le site Eragny-sur-Oise  
4 rue du Commerce à ERAGNY-SUR-OISE (95610)  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 262 3
12. Le site Montigny-Lès-Cormeilles  
7 avenue Aristide Maillol à MONTIGNY-LES-CORMEILLES (95370)  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 264 9
13. Le site Gonesse  
46 rue de Paris à GONESSE (95500)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 263
14. Le site Sarcelles  
5 boulevard Henri Poincaré à SARCELLES (95200)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 930 5
15. Le site Fosses  
1 rue Roger Salengro à FOSSES (95470)  
**Ouvert au public uniquement le matin**  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 931 3
16. Le site Villiers-le-Bel  
39 rue Gambetta à VILLIERS-LE-BEL (95400)  
**Ouvert au public uniquement le matin**  
Site pré-post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 932 1
17. Le site Gennevilliers  
167 avenue Gabriel Péri à GENNEVILLIERS (92230)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 686 1
18. Le site Grandel  
2 place Jean Grandel à GENNEVILLIERS (92230)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 687 9
- 19. Le site Voltaire jusqu'au 9 septembre 2023**  
**148/150 boulevard Voltaire à ASNIERES-SUR-SEINE (92600)**  
**Site pré et post analytique**

**Ouvert au public uniquement le matin et fermé le samedi**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 688 7**

19. **Le site Teddy Riner à compter du 11 septembre 2023**  
26 rue Teddy Riner à ASNIERES-SUR-SEINE (92600)  
Site pré et post analytique  
**Ouvert au public uniquement le matin et fermé le samedi**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 688 7**
20. **Le site Clichy jusqu'au 9 septembre 2023**  
16 rue George Boisseau à CLICHY (92110)  
Site pré et post analytique  
**Ouvert au public uniquement le matin et fermé le samedi**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 690 3**
20. **Le site Clichy à compter du 11 septembre 2023**  
98 boulevard Victor Hugo à CLICHY (92110)  
Site pré et post analytique  
**Ouvert au public uniquement le matin**  
**N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 690 3**
21. Le site Asnières  
36 rue Bourguignon et 5/7 impasse des Carbonnets à ASNIERES-SUR-SEINE (92600)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 689 5
22. Le site Colombes  
119 boulevard Marceau à COLOMBES (92700)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 691 1
23. Le site Bokanowski  
88 rue Maurice Bokanowski à ASNIERES-SUR-SEINE (92600)  
Site pré et post analytique  
**Ouvert au public uniquement le matin**  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 864 4
24. Le site Louvres  
25/27 rue du Docteur Paul Bruel à LOUVRES (95380)  
Site pré et post analytique  
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 268 0

La liste des **vingt-cinq** biologistes médicaux associés, dont **quatre** sont biologistes coresponsables du laboratoire de biologie médicale, est la suivante :

1. Monsieur Philippe DABI, médecin biologiste, **Président**
2. Madame Shaheen BENELMOULOU, pharmacien biologiste, **directeur général**
3. Monsieur Jean-François OLIVIER, pharmacien biologiste, **directeur général**
4. Monsieur Lounés KHALFOUN, médecin biologiste, **directeur général**
5. Monsieur Pascal ANDRON, pharmacien biologiste,
6. Madame Aurélie ROIDE, pharmacien biologiste,
7. Madame Rana Chahine AWAD, pharmacien biologiste,
8. Monsieur Laurent SFEDJ, médecin biologiste,
9. Madame Anne SFEDJ, médecin biologiste,
10. Monsieur Marc TUBIANA, médecin biologiste,

11. Madame Catherine AUBE, médecin biologiste,
12. Monsieur Abdelkrim BENNANI, médecin biologiste,
13. Madame Ariane MIEL, pharmacien biologiste,
14. Monsieur Mourad ABDENNABI, médecin biologiste,
15. Monsieur Benamar HADDAOUI, médecin biologiste,
16. Monsieur Francis MECHALI, médecin biologiste,
17. Monsieur Jean-Christophe SAMMUT, pharmacien biologiste,
18. Madame Sabine ROSOFF, pharmacien biologiste,
- 19. Madame Claire MESGUICHE-JABES, médecin biologiste, à raison de 2,5 jours par semaine**
- 20. Madame Isabelle MARTINIE, pharmacien biologiste, à raison de 2,5 jours par semaine**
- 21. Madame Marie-Dominique LESPAGNOL, pharmacien biologiste, à raison de 2,5 jours par semaine**
- 22. Monsieur Jean-Jacques DESQUAIRES, pharmacien biologiste, à raison de 2,5 jours par semaine**
- 23. Monsieur Pierre BLANCHON, pharmacien biologiste, à raison de 2,5 jours par semaine**
24. Madame Martine HARMAND, pharmacien, biologiste médical associée, salariée
25. Madame Catherine AUBOURG, pharmacien, biologiste médical associée, salariée

La répartition du capital social de la SELAS « BIO-CLINIC » et des droits de vote est la suivante :

Associés	Action de préférence O	Action de préférence P	Capital & droits de vote en %
Philippe DABI	4 672 459	0	74,9984 %
SAS AVODA (associé unique M. Philippe DABI)	1	0	0,00002 %
Shaheen BENELMOULOU	81	0	0,00130 %
Aurélie ROIDE	81	0	0,00130 %
Catherine AUBE	81	0	0,00130 %
Abdelkrim BENNANI	81	0	0,00130 %
Anne SFEDJ	81	0	0,00130 %
Laurent SFEDJ	81	0	0,00130 %
Marc TUBIANA	81	0	0,00130 %
Catherine AUBOURG	81	0	0,00130 %
Rana CHAHINE AWAD	81	0	0,00130 %
Ariane MIEL	81	0	0,00130 %
Benamar HADDAOUI	81	0	0,00130 %
Francis MECHALI	81	0	0,00130 %
Mourad ABDENNABI	81	0	0,00130 %
Jean-François OLIVIER	81	0	0,00130 %
Sabine ROSOFF	81	0	0,00130 %
Jean-Christophe SAMMUT	81	0	0,00130 %
Lounès KHALFOUN	81	0	0,00130 %

Pascal ANDRON	81	0	0,00130 %
Martine HARMAND	81	0	0,00130 %
<b>Claire MESGUICHE-JABES</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0,00002 %</b>
<b>Isabelle MARTINIE</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0,00002 %</b>
<b>Marie-Dominique LESPAGNOL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0,00002 %</b>
<b>Jean-Jacques DESQUAIRES</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0,00002 %</b>
<b>Pierre BLANCHON</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0,00002 %</b>
<b>Sous-total Associés Professionnels Internes</b>	<b>4 674 004</b>	<b>0</b>	<b>75,0269 %</b>
<b>INOVIE GROUP</b>	<b>0</b>	<b>1 555 759</b>	<b>24,9730 %</b>
<b>Sous-total Associés Professionnels Externes</b>	<b>0</b>	<b>1 555 759</b>	<b>24,9730 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 674 004</b>	<b>1 555 759</b>	<b>100,00 %</b>
	<b>6 229 763</b>		

**ARTICLE 2<sup>e</sup>:** L'arrêté n° DOS 2022/2868 en date du 24 juin 2022, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « BIO-CLINIC » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3<sup>e</sup>:** Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4<sup>e</sup>:** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Par délégation  
Le directeur du Pôle Efficience

**Signé**

Fabien PERUS



Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-01-00045

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/80 constatant la  
cessation définitive d'activité d'une officine de  
pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ n° DOS/EFF/OFF/2023/80

#### constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 11 juillet 1961 portant octroi de la licence n°94#002055 à l'officine de pharmacie sise 24 rue des Bluets à Créteil (94000) ;
- VU** l'arrêté en date du 21 octobre 1982 portant autorisation de transfert à l'officine de pharmacie vers la rue Henri Koch – ZAC des Bordières à Créteil (94000) ;
- VU** l'arrêté en date du 09 juin 1988 portant autorisation de transfert à l'officine de pharmacie vers le 8 place des Bouleaux à Créteil (94000) ;
- VU** l'avis favorable de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France émis le 15 juin 2023 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein de la commune de Créteil (94000) ;
- VU** la demande en date 06 Juillet 2023 par lequel Monsieur Philippe PATERON déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 8 place des Bouleaux à Créteil (94000) dont il est titulaire et restitue la licence correspondante ;

**CONSIDÉRANT** que le titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine de pharmacie à compter du 01 Juillet 2023 ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La cessation définitive d'activité depuis le 01 juillet 2023 de l'officine de pharmacie exploitée par Monsieur Philippe PATERON sise 8 place des Bouleaux à Créteil (94000) est constatée.

La licence n°94#002055 est caduque à compter de cette date.

**ARTICLE 2° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3° :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 01 septembre 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Par délégation,  
Le Directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-08-23-00019

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/83 constatant la  
caducité d une licence d une officine de  
pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/83

**constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie**

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 29 septembre 1967, portant octroi de la licence n°77#000231 à l'officine de pharmacie sise 38 Grande Rue à La Grande Paroisse (77130) ;
- VU** l'arrêté n° DOS/EFF/OFF/2022/70 en date du 03 août 2022 ayant autorisé le transfert d'une officine de pharmacie vers le local sis 3 Rue Clovis Moriot à La Grande Paroisse (77130) et octroyant la licence n°77#000618 à l'officine ainsi transférée ;
- VU** la déclaration en date du 10 juillet 2023 par lequel Madame Marie-Christine BARHDAOUI informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise 3 Rue Clovis Moriot à La Grande Paroisse (77130) suite au transfert et restitue la licence n°77#000231 ;
- CONSIDERANT** que l'officine de pharmacie issue du transfert autorisé par arrêté du 10 juillet 2023 susvisé, 3 Rue Clovis Moriot à La Grande Paroisse (77130) et exploitée sous la licence n°77#000618 est effectivement ouverte au public à compter du 24 juillet 2023 ;
- CONSIDERANT** que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°77#000618 entraîne la caducité de la licence n°77#000231 ;
- CONSIDERANT** qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

#### ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Est constatée, à compter du 24 juillet 2023, la caducité de la licence n°77#000231, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°77#000618, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis 3 Rue Clovis Moriot à La Grande Paroisse (77130).

**ARTICLE 2° :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3° :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 23 août 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

Par délégation  
Le Directeur du Pôle Efficience

***SIGNÉ***

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-08-22-00017

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/84 constatant la  
cessation définitive d'activité d'une officine de  
pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ n° DOS/EFF/OFF/2023/84

#### constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 03 septembre 1943 portant octroi de la licence 75#001701 à l'officine de pharmacie sise 31 rue de la Rochefoucauld à Paris 9<sup>ème</sup> arrondissement (75009) ;
- VU** l'avis favorable de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France émis le 05 avril 2023 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein du 9<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (75009) ;
- VU** La déclaration en date du 20 juillet 2023 par lequel Monsieur Didier PECKER déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 31 rue de la Rochefoucauld à Paris 9<sup>ème</sup> arrondissement (75009) dont il est titulaire et restitue la licence correspondante ;
- CONSIDÉRANT** que le titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine à compter du 24 juillet 2023 à minuit ;

### ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La cessation définitive d'activité à compter du 24 juillet 2023 à minuit de l'officine de pharmacie exploitée par Monsieur Didier PECKER sise 31 rue de la Rochefoucauld à Paris 9<sup>ème</sup> arrondissement (75009) est constatée.
- La licence n°75#001701 est caduque à compter de cette date.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.



**ARTICLE 3° :**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 22 août 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

et par délégation,  
Le Directeur du Pôle Efficience

**SIGNÉ**

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-08-23-00018

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2023/85 constatant la  
cessation définitive d'activité d'une officine de  
pharmacie

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2023/85

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2023-015 du 24 juillet 2023, publié le 25 juillet 2023, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 14 avril 1943 portant octroi de la licence n°75#000998 à l'officine de pharmacie sise 35 rue de Lyon (75012) ;
- VU** l'avis favorable de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France émis le 06 février 2023 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein du 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (75012) ;
- VU** la déclaration en date du 21 juillet 2023 par lequel Monsieur Guy GABIN déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 35 rue de Lyon (75012) dont il est titulaire et restitue la licence correspondante ;

**CONSIDÉRANT** que le titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine à compter du 21 juillet 2023 ;

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La cessation définitive d'activité depuis le 21 juillet 2023 de l'officine de pharmacie exploitée par Monsieur Guy GABIN sise 35 rue de Lyon (75012) est constatée.

La licence n°75#000998 est caduque à compter de cette date.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 3° :**

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 23 août 2023

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

et par délégation,  
Le Directeur du Pôle Efficience

**SIGNÉ**

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-09-06-00003

Arrêté n°36-2023 relatif à la nouvelle  
composition du Comité de Protection des  
Personnes "Ile-de-France 11"

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° 36/2023

#### Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI »

#### LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Le dossier de candidature de Monsieur François COUDORE, pharmacien hospitalier

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI ».

**ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 6 septembre 2023

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France

*Signé*

Amélie VERDIER

## ANNEXE

### Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France XI »

#### PREMIER COLLEGE

<b>8 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.</b>	
Kolia MILOJEVIC Axel LEVIER Michèle LHERITIER-BARRAND A désigner	Caty EBEL-BITOUN Sabine DE LA PORTE A désigner A désigner
<b>Médecin généraliste</b>	
Gérard LOEB	Ariane QUEFFELEC
<b>Pharmacien hospitalier</b>	
Delphine REGNAULT François COUDORE	Annie DURAND
<b>Auxiliaire médical</b>	
Alice VINCENT	A désigner

#### DEUXIEME COLLEGE

<b>2 Personnes qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions éthiques</b>	
Léon LOISEAU	A désigner
<b>4 personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale</b>	
Michèle CATZ Nathalie CHERON	Matthieu JULIAN A désigner
<b>4 personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique</b>	
Jean-François LAIGNEAU Hélène LOUYS	Olivier LANTRES A désigner
<b>4 représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé</b>	
Nicole TAVERNY A désigner A désigner	Odile LACHAUD A désigner A désigner